

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MODIFICATION au 12 Mai 2026  
de la DLRO

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

Travaux pour divers équipements de la Direction Eau et Assainissement  
de Concarneau Cornouaille Agglomération

---

Date et heure limites de réception des offres :














~~Le Lundi 4 Mai 2026 à 12 :00~~

~~Le Mardi 26 Mai 2026 à 12 :00~~

Le Lundi 8 Juin 2026 à 14 :00

Concarneau Cornouaille Agglomération  
Service Commun Commande Publique  
Parc d'activité de Colguen  
1, rue Victor Schoelcher – CS 50636  
29186 CONCARNEAU Cedex

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux pour divers équipements de la Direction Eau et Assainissement de Concarneau Cornouaille Agglomération
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	5 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée aux attributaires
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire pour le lot 3 uniquement

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature .....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre.....	5
3.2 - Contrôle technique.....	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat – Délais d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visites sur site.....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
7.1 - Transmission électronique.....	8
7.2 - Transmission sous support papier.....	9
8 - Examen des candidatures et des offres.....	9
8.1 - Sélection des candidatures.....	9
8.2 - Attribution des marchés.....	9
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	10
9 - Renseignements complémentaires.....	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
9.2 - Procédures de recours.....	11

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne **des travaux pour divers équipements de la Direction Eau et Assainissement de Concarneau Cornouaille Agglomération**.

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) prévoit le remplacement et/ou le renouvellement de différents équipements sur les installations d'eau potable et d'eaux usées du territoire.

Lieu d'exécution : Territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération - 29900 Concarneau

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lot	Désignation
1	Renouvellement avec pose de ballons anti-bélier et de cuves d'air comprimé
2	Renouvellement avec pose et création d'installations électromécaniques
3	Renouvellement avec pose et création de serrurerie et de structures métalliques

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45232150-8	Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau

Lot	Codes principaux	Description
1	45231500-0	Travaux de canalisations d'air comprimé
1	44610000-9	Citernes, réservoirs, conteneurs et cuves sous pression
2	31720000-9	Équipement électromécanique
3	44316500-3	Serrurerie

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement aux titulaires des marchés, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres ou à compter de la date des réponses aux demandes de négociations.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement aux attributaires des marchés.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP, comme suit :

**Lot 1 « Renouvellement avec pose de ballons anti-bélier, et de cuves d'air comprimé » :** « Propension de la technologie des équipements à renouveler, qui contribuera à l'amélioration des conditions environnementales des process (qualité du dimensionnement qui permettra de limiter le nombre de pompage et donc la consommation d'énergie). »

**Lot 2 « Renouvellement avec pose et création d'installations électromécaniques » :** « Propension de la technologie des équipements à renouveler, qui contribuera à l'amélioration des conditions environnementales des process (qualité du dimensionnement des dégrilleurs qui permettra de retenir les macro éléments et donc de limiter les interventions curatives en aval des équipements. Rendement des turbines qui permettra de limiter la consommation d'énergie). »

**Lot 3 « Renouvellement avec pose et création de serrurerie et structures métalliques » :** « Qualité du protocole de remplacement des équipements du clarificateur pour limiter les temps d'intervention et donc d'intervention en mode dégradé (sécurité de l'environnement). Qualité des propositions sécuritaire proposées pour les plates-formes afin d'améliorer la sécurité des agents. »

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par :

**UNITUD – Etudes et Conseils en Environnement**

3, Hent Alexandre Masse – 29700 PLOMELIN

Tél : 09.83.89.00.25

M. Cyril DROGUET – [c.droguet@unitud.fr](mailto:c.droguet@unitud.fr)

Missions confiées à la maîtrise d'œuvre : Missions témoins : AVP – PRO – ACT

### 3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucun coordonnateur SPS n'est prévu pour cette opération.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat – Délais d'exécution

La durée du contrat et les délais d'exécution sont fixés au CCAP.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues aux titulaires et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, pour chacun des lots ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (*Annexe 1: Synthèse réglementation équipement sous pression / Annexe 2: CCA\_MOE\_Préprotocole (proposition) / Annexe 3: Compilation de photos et documents techniques / Annexe 4: Profils altimétriques*), commun à l'ensemble des lots ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots ;
- L'attestation de visite pour le lot n°3.

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique :

- Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société.

### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellé
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellé
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellé
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

### Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellé
Lot 1 : CATEC - Habilitations électriques - Travaux en hauteur
Lot 2 : CATEC - Habilitations électriques - Travaux en hauteur
Lot 3 : CATEC - Habilitations électriques - Travaux en hauteur

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), dans leur version « Code de la Commande Publique ». Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le DUME se substitue aux DC1, DC2 ainsi qu'au programme « Marché Public Simplifié » (MPS) et peut être complété à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### Pièces de l'offre :

Libellé
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, complété.
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) sans modification.
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, sans modification.
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) à compléter dans son intégralité.
Le mémoire technique justificatif permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre tel que défini à l'article 8.2 du Règlement de Consultation.

La note permettant d'apprécier les dispositions environnementales proposées et mises en place telle que définie à l'article 8.2 du Règlement de Consultation.
Le calendrier prévisionnel d'exécution.
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat.
L'attestation de visite pour le lot n°3 complétée et signée.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour le lot n°3 « Renouvellement avec pose et création de serrurerie et de structures métalliques ». L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Une attestation de visite sera remise au candidat.

Les conditions de visites sont les suivantes : Visite uniquement pour les équipements du clarificateur de la STEP de Boduon à Rosporden Point 1/ - Article 5.1 du lot 3 au CCTP.

Elle est prévue le Mardi 14 Avril 2026 à 10 heures sur place – STEP de Boduon à Rosporden.

Elle est prévue le Mardi 5 Mai 2026 à 14 heures sur place – STEP de Boduon à Rosporden

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalys.bretagne.bzh/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Concarneau Cornouaille Agglomération**

Service Commun Commande Publique

Parc d'Activités de Colguen

1 rue Victor Schoelcher - CS 50636

29186 CONCARNEAU CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les candidats sont prévenus :

- Qu'ils devront redéposer un dossier complet s'ils veulent ajouter un complément à un pli qu'ils ont déjà remis sur la plateforme.

- Que, s'ils remettent leurs plis électroniques « au dernier moment », il se peut qu'il y ait « embouteillage » et qu'ils rencontrent des difficultés à déposer leurs plis dans les délais impartis. Il leur est donc conseillé de réaliser cela un peu en amont des délais impartis.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours. Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres, pour chacun des lots. L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Pour l'ensemble des lots, les critères et sous-critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations (apprécié au regard du montant total en € TTC de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)).	45%
2-Valeur technique (appréciée au regard du mémoire technique justificatif qui devra développer les sous-critères ci-dessous et suivant les stipulations du CCTP et ses annexes.)	50%
2.1 - Qualité des matériaux selon le descriptif contenu dans les fiches techniques demandées.	15%
2.2- Pertinence de la méthodologie proposée pour la mise en œuvre.	15%
2.3 - Pertinence des moyens humains et matériels dédiés pour l'exécution des travaux. Les curriculum vitae devront être fournis.	10%
2.4 - Pertinence du planning proposé et des délais détaillés par secteur.	10%

3-Valeur environnementale - Appréciée au regard d'une note qui devra développer les mesures prévues pour une technologie des équipements à renouveler et qui contribuera à l'amélioration des conditions environnementales des process (exemples : dégrilleurs pour retenir les macro éléments / démarreurs sur turbines ...)	5%
---	----

**Valeur technique** : Afin de faciliter le traitement et l'analyse des sous-critères de la valeur technique, il est fortement recommandé de candidat de présenter chaque sous-critère au sein du mémoire technique de façon claire et identifiable (partie ou sous-partie reprenant le titre du sous-critère et reprise au sommaire). **L'absence de mémoire technique dans le dossier remis par le candidat rendra l'offre irrégulière.**

**Méthodes d'analyse :**

**Pour la notation du critère "Prix des prestations au regard du montant total en € TTC à la DPGF" (45%) :**

La note maximale de 45 points est attribuée à l'offre régulière la plus basse selon le montant total en € TTC à la DPGF. La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit. Note du candidat = 45 x (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre proposé par le candidat).

Cette note est arrondie au 100<sup>ème</sup> supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100<sup>ème</sup> inférieur si le millième est inférieur à 5. Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée.

**Pour la notation du critère « Valeur technique » (50%) :**

Les sous-critères seront notés par application du pas de notation suivant :

- Absence d'éléments : 0 ;
- Insuffisant : 2 ;
- Satisfaisant : 4 ;
- Très Insuffisant : 1 ;
- Moyen : 3 ;
- Très satisfaisant : 5.

La note obtenue sera rapportée à la pondération du sous-critère considéré.

La somme des notes attribuées aux 4 sous-critères formera la note « Valeur technique » sur 50.

**Pour la notation du critère « Valeur environnementale » (5%) :**

Le critère sera noté par application du pas de notation suivant :

- Absence d'éléments : 0 ;
- Insuffisant : 2 ;
- Satisfaisant : 4 ;
- Très Insuffisant : 1 ;
- Moyen : 3 ;
- Très satisfaisant : 5.

La note obtenue sera rapportée à la pondération de ce critère.

**Résultat final** : Le résultat final est obtenu par la somme des 3 notes (Valeur Technique, Prix, Valeur Environnementale), après application des coefficients de pondération respectivement fixé à 45 %, 50 % et 5 %. Le candidat obtenant la meilleure note globale sera classé premier. En cas d'égalité, la priorité sera donnée au critère « Valeur Technique ».

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Pour chacun des lots, après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec les 3 candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse initiale des propositions. La négociation pourra porter sur l'ensemble ou partie des composantes de l'offre. Elle pourra avoir lieu par écrit, ou lors d'auditions organisées par l'entité adjudicatrice, dans le respect des principes définis dans le Code de la Commande Publique. Les candidats seront avertis de leur admission à négocier, et des modalités correspondantes.

A l'issue de la négociation et pour chacun des lots, une seconde analyse des offres des candidats ayant participé à la négociation sera réalisée, au regard des critères de jugement des offres de la présente consultation.

Pour chacun des lots, l'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 3 jours. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 9.2 - Procédures de recours

#### Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes - Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES Cedex CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28 / Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) / Adresse internet (U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

#### Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes - Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES Cedex CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28 / Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr) / Adresse internet (U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

#### En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Immeuble Skyline

22 Mail Pablo Picasso - BP 24209

44042 NANTES Cedex 1

Tél : 02 53 46 79 83 / Télécopie : 02 53 46 79 79

Courriel : [paysdl.ccira@dreets.gouv.fr](mailto:paysdl.ccira@dreets.gouv.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <https://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-differends>